



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête SHARE – 6^{ème} vague Sixième vague du panel européen Santé, vieillissement et retraite

Service producteur : Université Paris-Dauphine – Laboratoire d'Économie et de Gestion des Organisations de Santé (Legos)

Opportunité : avis favorable émis le 3 mai 2012 par la commission Démographie et questions sociales

Réunion du Comité du label de la statistique publique du 8 octobre 2014 (commission Ménages)

Depuis l'origine en 2002, SHARE est une enquête qui permet des comparaisons internationales et est utilisée dans des domaines très variés (médecine, santé publique, épidémiologie, psychologie, sociologie, économie et statistique). L'originalité du projet est de mettre à la disposition des institutions et organismes de recherche européens et internationaux une base de données multidisciplinaire, longitudinale, internationale, harmonisée, offrant des informations scientifiques fiables au niveau individuel sur les interactions complexes entre facteurs sociaux, économiques et de santé à l'œuvre dans le contexte d'augmentation généralisée de l'espérance de vie.

La sixième vague de l'enquête SHARE, dans la continuité des vagues précédentes, permettra d'étudier la population des 50 ans ou plus et éclairer les questions de politiques économiques et sociales soulevées par le vieillissement des populations occidentales mais aussi de progresser dans les méthodes scientifiques de comparaisons internationales. Au sein des trois grands thèmes, on retrouve plus spécifiquement les modules suivants :

- Santé : santé physique, santé mentale, comportements à risque, pathologies, soins, tests cognitifs, tests physiques (force de préhension et test de souffle) ;
- Économie : emploi/pensions, transferts financiers, habitat, revenus du ménage, consommation, placements, attentes ;
- Social/Famille : composition du ménage, démographie du ménage, enfant, réseau social, entraide, activités.

Le questionnaire, commun à tous les pays, est rédigé par un comité du questionnaire sur proposition d'un conseil scientifique international, de sorte que les thèmes de recherches les plus innovants sont pris en compte à chaque nouvelle vague, tout en assurant une qualité optimale de recueil de l'information.

Pour la 6^{ème} vague, les modifications apportées visent à mieux cerner le phénomène du vieillissement et à rendre compte de l'impact réciproque des facteurs économiques et sociaux sur l'état de santé. Le questionnaire est très proche des questionnaires des vagues 1, 2, 4 et 5, afin de maintenir la comparabilité longitudinale. Néanmoins, afin de rendre l'ensemble du questionnaire plus fluide, la formulation de plusieurs questions a été améliorée.

Quatre nouveautés importantes sont à mentionner : mise au point d'un outil de comparaison entre vague pour le module sur le réseau social (présentation des textes de questions, des modalités de réponses et des instructions aux enquêteurs) ; révision de toutes les traductions pointant les déviations d'un module à l'autre, les omissions et autres erreurs ; introduction d'une collecte de gouttes de sang par auto-prélèvement encadré ; plusieurs modifications du questionnaire (adjonction

.../...

du module « réseau social » pour les répondants en vue de mesurer l'évolution du réseau depuis 4 ans ; simplification de la formulation du module « dépenses de santé » ; révision du module « emploi et pensions » en particulier, simplification des questions sur les différents types de revenu et intégration d'un codage « automatique » précis des professions du répondant, de son conjoint et de ses parents).

Depuis 2012, en France, le projet est porté et coordonné par l'Université Paris-Dauphine qui prend la suite de l'IRDES et de l'Insee, responsables des vagues précédentes. L'Insee continue de soutenir SHARE en s'occupant du tirage de l'échantillon.

L'enquête SHARE porte sur les individus résidant en France métropolitaine y compris auprès des institutions (individus éligibles). Au sein d'un ménage dont un membre est éligible par l'âge (âgé de 50 ans ou plus) sont interrogés au maximum deux individus : un éligible (tiré au hasard s'il y en a plusieurs) et son conjoint éventuel quel que soit son âge. L'échantillon de la 6^{ème} vague est constitué de l'échantillon longitudinal et d'un échantillon de rafraichissement.

- Les individus membres de l'échantillon originel ayant répondu à au moins l'une des cinq vagues précédentes seront réinterrogés. Les individus qui ont déménagé et ceux qui sont entrés en institution sont suivis comme lors des vagues précédentes.
- L'échantillon de rafraichissement a été tiré de façon à ce que l'échantillon formé par l'échantillon de rafraichissement et l'échantillon longitudinal brut, soit représentatif de la population générale des personnes de 50 ans ou plus ; puisque aucun rafraichissement n'a été effectué lors de la vague précédente, les personnes entre 50 et 54 ans ont été surreprésentées dans l'échantillon de rafraichissement.

L'échantillon « entrant » (de 2 453 logements) pour la vague 6 a été tiré parmi les logements recensés en 2013 ; les individus entrants représentent 13,9 % des individus à interroger, ce qui est conforme à la structure par âge de la population.

Au niveau européen, comme en France, la collecte se déroulera sur la période comprise entre janvier et septembre 2015. Elle s'effectue par entretien en face à face sous questionnaire informatisé CAPI. L'utilisation d'un proxy pour répondre à la place du répondant est autorisée en présence de ce dernier. Le temps d'interrogation moyen pour un célibataire est de 80 minutes pour un rafraichissement et 75 minutes pour le panel, pour un couple de 125 minutes pour le rafraichissement et 130 minutes pour le panel. La collecte de la 6^{ème} vague sera confiée à un institut de sondage privé dont le recrutement est actuellement en cours.

Les premiers résultats de la sixième vague de SHARE seront diffusés à l'ensemble de la communauté scientifique au cours du premier trimestre 2017.

Les fichiers individuels anonymisés seront mis à disposition des organismes d'études et de recherche européens et internationaux ainsi que des institutions, respectant les conditions légales et de confidentialité propres à chaque pays. Un accès rapide et gratuit (après signature d'un engagement de bonne conduite) est offert à l'ensemble de la communauté scientifique mondiale via le CentERdata de l'université de Tilburg aux Pays-Bas, www.share-project.org.

~~~

A côté du dispositif statistique, une partie de l'échantillon de la population se verra proposer un prélèvement sanguin « marqueurs biologiques ». Le Comité considère que le périmètre du label ne peut porter que sur l'enquête statistique, hors prélèvement sanguin.

#### **Le Comité émet les fortes recommandations suivantes :**

Le Comité du label demande au service de faire remonter ses préoccupations auprès du consortium international qui pilote l'enquête, en particulier sur le fait que l'insertion de ce protocole de prélèvement sanguin - au sein de l'enquête statistique - peut risquer d'altérer la qualité de l'opération statistique, notamment d'accroître l'attrition ou de générer des abandons après le prélèvement et de rompre ainsi le traitement équilibré des différents enquêtés dans la mesure où tous n'auront pas subi ce prélèvement.

Pour ces motifs, il est demandé au service de faire remonter à l'équipe de gouvernance scientifique du projet la proposition du Comité du label, à savoir de dissocier complètement l'opération de prélèvement sanguin de l'enquête statistique proprement dite et de la rejeter à la fin de l'interview. Ceci aura été annoncé préalablement aux enquêtés et ce, en associant à la lettre-avis une notice d'information ; cette dernière précisera une mention du type « une partie de l'échantillon pourra se voir proposer une opération complémentaire de mesure objective d'éléments de santé sur la base du volontariat ».

### **Points techniques :**

Le Comité du label demande au service de préciser les modalités d'échantillonnage de l'échantillon additionnel et de prendre en compte, en particulier, le fait qu'une partie de la population la plus âgée pourrait être en institution, donc qu'un tirage de ménages ordinaires ne représenterait pas parfaitement la population concernée. Le Comité demande donc de faire une balance des coûts/avantages sur la couverture totale de toutes les tranches d'âge par cet échantillon additionnel.

Le Comité demande à être informé des clauses de suppression des individus du panel et invite le service à donner des consignes adaptées au prestataire et aux enquêteurs sur les modalités de reprise de contact après un refus avéré. Il l'encourage à organiser une gestion intelligente et circonstanciée des refus, dans le respect strict des enquêtés.

Le Comité prend acte du fait que le service, en réponse aux questions méthodologiques, en particulier sur la pondération, renvoie aux travaux des équipes internationales de la gouvernance scientifique.

En ce qui concerne les personnes sous tutelle, le Comité demande au service de donner aux enquêteurs des consignes dans les cas où une personne déclare être dans cette situation ; il lui demande de chercher à collecter les coordonnées de la tutelle en vue d'une prise de contact avec celle-ci, visant à autorisation ou interdiction de conserver les données relatives à la personne enquêtée sous tutelle.

S'agissant du problème de la présence d'une tierce personne pendant l'interview, le Comité demande que la maîtrise d'ouvrage alerte, via son prestataire, les enquêteurs sur la nécessité d'informer les enquêtés sur le fait que certaines questions ou exercices mentaux devraient être renseignés, de préférence, sans la présence d'une tierce personne.

Pour les personnes impossibles à joindre, le Comité suggère de rajouter un coupon-retour sur la lettre d'avis de passage, en demandant au ménage d'indiquer à quel moment il est disponible.

### **Lettres-avis :**

Plusieurs remarques formulées en séance complètent celles du prélabel, le service est invité à les prendre en compte.

En outre, le Comité demande de disposer des modèles de lettres des cas de refus et/ou de refus antérieurs.

### **Questionnaire :**

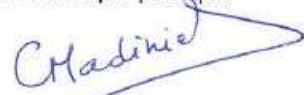
Le Comité suggère de vérifier sur certaines questions, notamment les questions « HC002 » et « HC114 », la correspondance des versions anglaise et française et la cohérence des conditions d'exclusion /inclusion.

Le Comité demande au service de faire remonter ses remarques au Consortium, en particulier les risques de différences de traitement entre les questionnaires des différents pays participants. Il lui demande de faire cet examen du questionnement en confrontation avec d'autres questionnaires internationaux existants.

**Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête SHARE (Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe) - 6<sup>ème</sup> Vague. Le label ne s'applique pas au dispositif de prélèvement sanguin, hors du champ de compétence du Comité du label.**

**Ce label est valide pour 2015**

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Chantal MADINIER